



Apprentissage Agricole Public
Bourgogne Franche-Comté

Votre projet commence ici

www.cfa-agri.fr

Niveau 4

Brevet Professionnel JEPS Mention Loisirs Tous publics

RNCP28557

Préparer aux métiers d'animateur-trice, animateur-trice de loisirs dans des structures d'accueil tous publics dans les secteurs publics ou privés, Directeur-trice de structure d'accueil collective de mineur.

Contenu de formation



Formation technique :

- Communication en situations professionnelles
- Etude des caractéristiques des publics dans leurs environnements
- Organisation, gestion d'une structure d'accueil des publics
- Conception, conduite et évaluation de projet d'animation
- Organisation, gestion, évaluation des activités
- Management d'équipes
- Connaissance du territoire pour la mise en œuvre des activités
- Utilisation des outils et techniques liés aux animations
- Conduite des activités d'animation
- Législation et réglementation

LES CFA

> CFA agricole de la Nièvre - Site de Château Chinon (58)
03 86 21 66 07- cfa.nievre@educagri.fr

POURSUITE D'ÉTUDES

Diplôme d'Etat JEPS (Niveau 5).



MODALITÉS D'ACCÈS

Etre titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme, en cours de validité (PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGU1 ou 2, SST).

Justifier d'une expérience d'animateur (200 h). Dispense possible (si obtention de certains diplômes) : voir le centre de formation.

Avoir signé un contrat d'apprentissage

Age mini : A partir de 16 ans et avoir 18 ans à la délivrance du diplôme.

Age maxi : Signature du contrat d'apprentissage avant 30 ans



DURÉE

Formation en alternance sur 1 ou 2 ans selon les diplômes obtenus



EXAMEN

Production de documents écrits servant de base aux soutenances orales devant jurys.

Elaboration puis mise en œuvre d'un projet d'animation.

COMPÉTENCES VISÉES

- ✓ Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- ✓ Mettre en œuvre un projet d'animation
- ✓ Conduire une action d'animation dans le champs du loisir tout public
- ✓ Diriger un ACM (Accueil Collectif de Mineurs)
- ✓ Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour la mise en œuvre d'activités d'animation